



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

1 Contexte réglementaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2312-1 et suivants. Ce document, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, a pour vocation d'informer les élus et les citoyens sur les grandes orientations financières de la collectivité, en amont du vote du budget primitif. Il doit présenter une analyse rétrospective des réalisations de l'exercice précédent, une projection pluriannuelle des recettes et dépenses, ainsi qu'une évaluation des risques pesant sur les finances locales.

Il en est pris acte par une délibération spécifique au Conseil municipal, transmis à la Préfecture, en annexe de la délibération, puis il doit être mis en ligne sur le site internet de la commune.

2 Contexte économique mondial et européen

À l'échelle mondiale, l'année 2026 est marquée par une croissance ralentie (+2,4 % selon le FMI), dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes (guerre en Ukraine, tensions commerciales Chine-USA) et de resserrement monétaire (politiques de taux élevés des banques centrales pour lutter contre l'inflation). Les chaînes d'approvisionnement restent fragiles, avec des prix élevés de l'énergie et des matières premières, bien que l'inflation ait commencé à reprendre (autour de 3 % en zone euro).

En Europe, la reprise reste fragile. En zone euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro.

3 Contexte économique français et impacts de la loi de finances 2026 pour le bloc communal

La situation macroéconomique française

La France présente une situation financière préoccupante pour la zone euro. Le déficit public pour 2025 s'établit à 152,5 Md€, soit 5,1 % du PIB, après 5,8 % en 2024 et 5,4 % en 2023. La dette publique atteint 115,6 % du PIB, après 112,6 % en 2024. Le déficit de la France reste le plus élevé de la zone euro en 2025, comme en 2024, et la charge d'intérêts sur la dette augmente pour atteindre 65 Md€. Si une légère amélioration est observable, la dette publique reste élevée, avec une charge dépassant 66 Md€ pour l'ensemble des administrations publiques. Cette situation conduit le gouvernement à prévoir dans son PLF 2026 initial un effort de consolidation budgétaire afin de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026, puis sous les 3 % à l'horizon 2029.

Les impacts de la loi de finances 2026 pour le bloc communal

La loi de finances pour 2026 (loi n° 2026-103 du 19 février 2026) associe pleinement les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, avec des conséquences significatives pour le bloc communal.

Sur les dotations, la DGF est gelée au niveau de 2025. Le principal concours de l'État aux collectivités ne sera pas indexé sur l'inflation. Ce gel s'accompagne d'une baisse des variables d'ajustement, avec notamment une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des intercommunalités de 317 M€ (-34 %). En parallèle, au sein du bloc communal, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 150 M€. Ces hausses de péréquation sont financées par un écrêtement interne : environ 53 % des communes au niveau national sont concernées par cet écrêtement, ciblé sur les collectivités dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 85 % de la moyenne nationale. Au-delà des prélèvements sur les recettes, la loi de finances 2026 marque également un net désengagement de l'État dans le soutien aux investissements écologiques des territoires. Le Fonds vert — créé en 2023 pour financer les projets de transition écologique des collectivités territoriales — était doté de 2,5 milliards d'euros en 2024. En 2025, il a été ramené à 1,15 milliard. Dans la loi de finances 2026, il tombe à 650 millions d'euros : en deux exercices budgétaires seulement, l'enveloppe a été divisée par quatre.

Globalement, le prélèvement budgétaire ne constitue qu'une part de l'ensemble des mesures financières qui pèsent sur les collectivités, qui peuvent être évaluées à plus de 5 milliards d'euros si l'on intègre notamment la poursuite de l'augmentation des cotisations CNRACL et la baisse des compensations pour les établissements industriels. La reconduction des mécanismes de prélèvement financier sur les ressources des communes, et des intercommunalités, fragilise leur capacité d'autofinancement et donc

d'investissement, au moment même où il leur est demandé de faire plus d'efforts pour la transition écologique, les transports, le logement et la santé.

Pour la commune de Mazan, ceci se traduit plus précisément par :

- La baisse de 3% la DGF,
- Une baisse annoncée de 8% pour le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales),
- Le gel du taux de FCTVA,
- La hausse des cotisations CNRACL (montant prévisionnel).

En conclusion : Ces évolutions impliquent une vigilance accrue sur la gestion des dépenses de fonctionnement et une priorisation des investissements en fonction des aides disponibles.

4 Budget annexe Lotissement « Les Terrasses de Mazan »

Pour mémoire :

En 2010, la Commune de Mazan et l'EPF PACA ont signé une convention opérationnelle en phase impulsion/réalisation sur le site de la Ferraille en vue d'une opération aménagement d'ensemble.

Après plus de 10 ans de portage et 6 avenants, l'EPF PACA a organisé une sortie de portage financier de l'opération et l'acquisition du foncier pour une partie par la Commune et une autre partie par l'opérateur Grand Delta Habitat. Dans ce cadre, la commune porte l'aménagement d'un lotissement communal sur les terrains de la Ferraille Nord.

Point de situation du projet :

Fin 2023 : création du budget annexe Lotissement « Les terrasses de Mazan » - démarrage de l'acquisition des terrains

2024 : démarrage des études et travaux de viabilisation – Levée d'un emprunt de 800 000 €uros – Mise en place de la gestion des stocks et de la TVA – Premières signatures de promesses de vente en fin d'année.

2025 - 2026 : Finalisation des travaux – Vente des parcelles

2026-2027 : Finalisation des dernières ventes, des écritures – Remboursement du capital de l’emprunt (in fine) – Remboursement au budget principal de la ville - Clôture de l’opération.

a Résultats attendus – CFU 2025

En synthèse :

1. Pour la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025
Réalisations de l'exercice - Dépenses (A)	221 412,69	658 284,04	2 934 201,88
Réalisations de l'exercice - Recettes (G)	221 412,69	658 284,04	2 937 359,95
Résultat de l'exercice (G-A)	+0,00	+0,00	+3 158,07
Résultat antérieur reporté (C ou I)	+0,00	+0,00	+0,00
Résultat à affecter ($\Sigma 1$)	+0,00	+0,00	+3 158,07

2. Pour la section d’investissement

INVESTISSEMENT	2023	2024	2025
Réalisations de l'exercice - Dépenses (B)	221 412,69	649 124,93	1 702 223,55
Réalisations de l'exercice - Recettes (H)	287 226,00	1 021 412,69	1 850 943,26
Résultat de l'exercice (H-B)	+65 813,31	+372 287,76	+148 719,71
Résultat antérieur reporté (D ou J)	+0,00	+65 813,31	+438 101,07
Solde d'exécution cumulé ($\Sigma 2$)	+65 813,31	+438 101,07	+586 820,78
Besoin de financement ($\Sigma 2 + \Sigma 3 - S4$)	0,00	0,00	0,00
Si besoin de fi = 0, excédent d'investissement à reporter	65 813,31	438 101,07	586 820,78

Neuf parcelles ont été vendues en 2025, pour un montant de 1 201 818,33 HT (1 442 182,00€ TTC), quatre parcelles restent à vendre, dont une vente signée le 30/12/2025 et une seconde était sous compromis au 31/12/2025.

b Budget prévisionnel 2026 « Lotissement les Terrasses »

FONCTIONNEMENT									
Ch.	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	Ch.	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026
D002	Déficit reporté	-		-	R002	Excédent reporté	-		-
DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES				
011	Charges générales	1 044 469	1 022 939	30 731	70	Produits des services, du domaine	1 327 873	1 201 818	369 165
66	Charges financières	30 160	30 160	23 766	77	Produits spécifiques		3 158	
TOTAL DEPENSES REELLES		1 074 629	1 053 099	54 498	TOTAL RECETTES REELLES		1 327 873	1 204 976	369 165
DEPENSES ORDRE					RECETTES ORDRE				
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 976 998	1 850 943	869 570	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 723 754	1 702 224	554 903
043	Opérations ordre intérieur de la section	30 160	30 160	23 766	043	Opérations ordre intérieur de la section	30 160	30 160	23 766
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 007 158	1 881 103	893 337	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 753 914	1 732 384	578 669
TOTAL GENERAL		3 081 787	2 934 202	947 834	TOTAL GENERAL		3 081 787	2 937 360	947 834

INVESTISSEMENT									
Ch.	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	Ch.	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026
D001	Déficit reporté	-		-	R001	Excédent reporté	438 101	438 101	586 821
DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES				
16	Emprunts et dettes assimilées	691 345	-	904 646	10	Dotations	-	-	3 158
TOTAL DEPENSES REELLES		691 345	-	904 646	TOTAL RECETTES REELLES		-	-	3 158
DEPENSES ORDRE					RECETTES ORDRE				
040	Opérations ordre transf. entre sections	1 723 754	1 702 224	554 903	040	Opérations ordre transf. entre sections	1 976 998	1 850 943	869 570
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 723 754	1 702 224	554 903	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 976 998	1 850 943	869 570
TOTAL GENERAL		2 415 099	1 702 224	1 459 549	TOTAL GENERAL		2 415 099	2 289 044	1 459 549

Remboursement anticipé de l'emprunt en 2026 en deux temps, par tranche de 400 000 €, extinction du prêt et des intérêts.

c Plan pluriannuel prévisionnel du budget annexe « Lotissement les Terrasses »

DEPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAUX
Acquisition terrains	210 418,85	291 666,67	389 756,91			891 842,43
Etudes		20 773,26	25 327,69	5 419,00		51 519,95
Frais accessoires	10 993,84	3 375,00				14 368,84
Travaux		106 113,20	607 854,02	25 312,23		739 279,45
Intérêts de l'emprunt		5 784,11	30 160,00	23 766,49		59 710,60
Remboursement capital de l'emprunt				800 000,00		800 000,00
Remboursement au budget principal				-	104 646,06	104 646,06
TOTAL	221 412,69	427 712,24	1 053 098,62	854 497,72	104 646,06	2 661 367,33
RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAUX
Avance du budget principal	287 226,00					287 226,00
Emprunt		800 000,00				800 000,00
Ventes terrains			1 201 818,33	369 165,00		1 570 983,33
Produits spécifiques				3 158,00		3 158,00
TOTAL	287 226,00	800 000,00	1 201 818,33	372 323,00	-	2 661 367,33
<i>Résultat cumulé</i>	<i>65 813,31</i>	<i>438 101,07</i>	<i>586 820,78</i>	<i>104 646,06</i>	<i>-</i>	

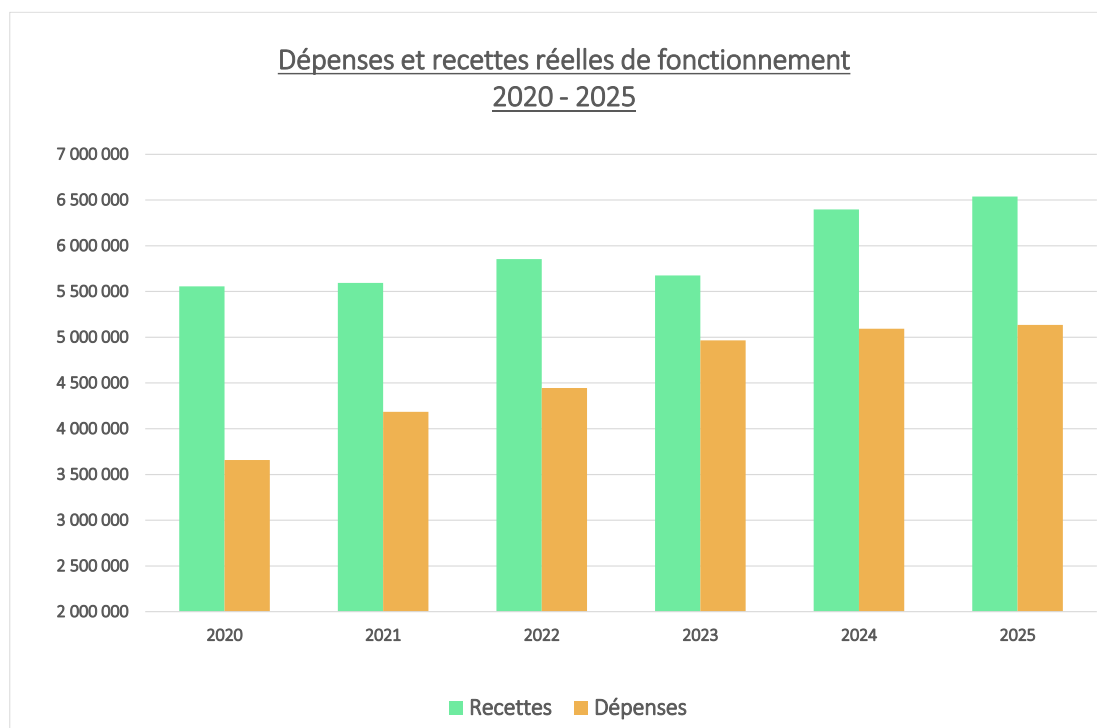
5 BUDGET PRINCIPAL

a Données 2025 prévisionnelles¹

i Section de fonctionnement

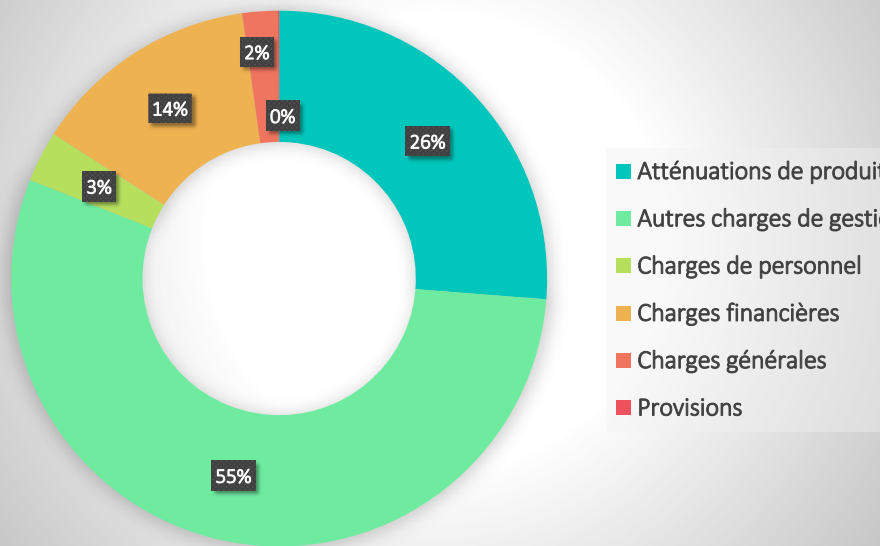
En synthèse l'année 2025 se traduit par :

- La hausse des dépenses réelles de fonctionnement (+ 4,18 % par rapport à 2024) due principalement à la hausse des frais d'entretien du matériel roulant, des coûts de réparations des bâtiments communaux et de la hausse nombre d'agents recrutés en 2025, notamment en tant que contractuels ;
- Une légère hausse des recettes de fonctionnement (+ 2,20% par rapport à 2024

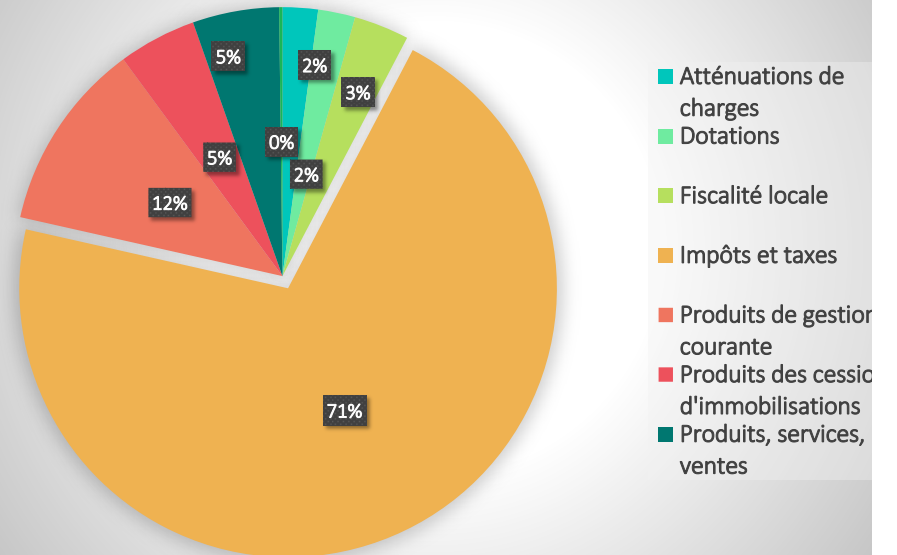


¹ Avant validation par le Comptable public

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025



Répartition des recettes de fonctionnement 2025



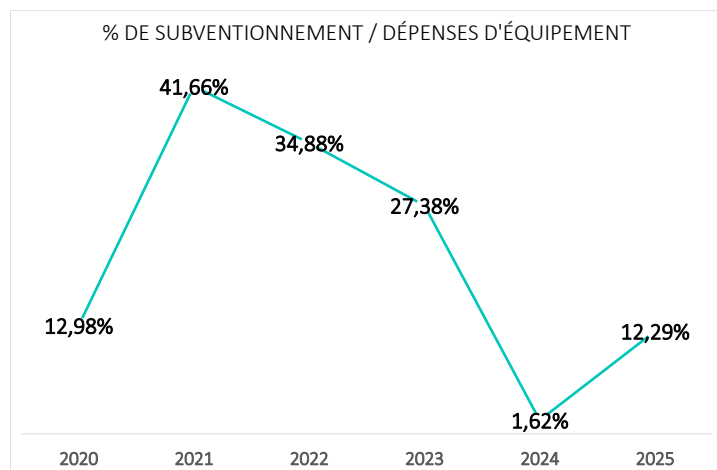
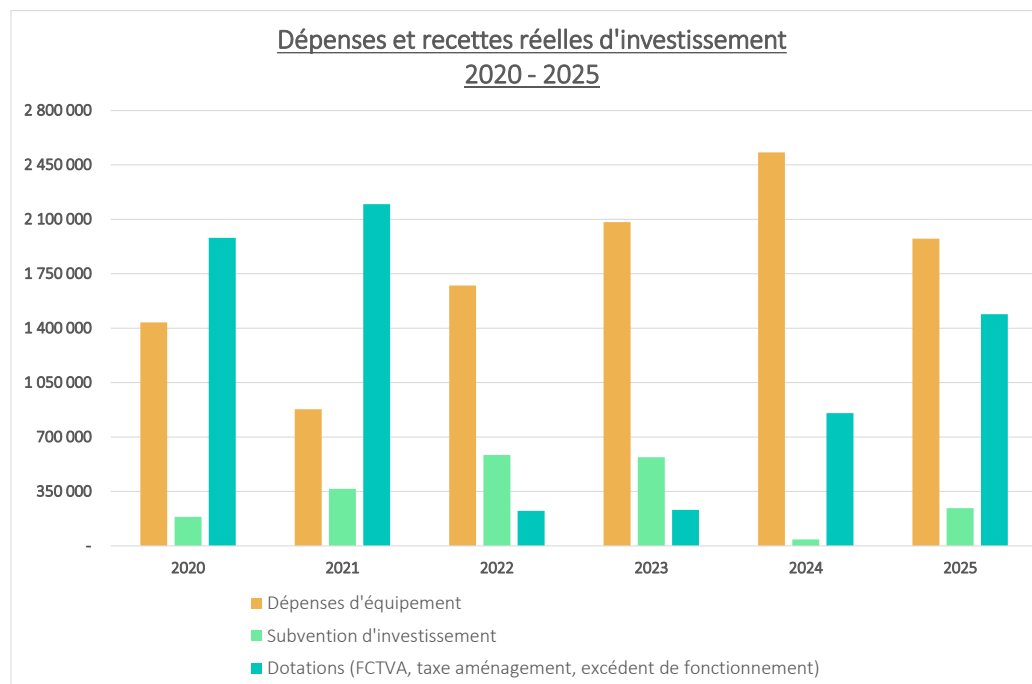
ii Section d'investissement :

Un taux de réalisation du programme d'équipement de 53,33%.

En 2025, la commune a consacré 1 974 928,05 € en dépenses d'équipement, répartis entre les études avant-projet, les acquisitions foncières, les travaux, aménagements de voirie et bâtiments et les acquisitions de matériel.

En 2025, 242 785 € de subventions ont été perçues portant à 12,29% le pourcentage de subventions au regard des investissements réalisés.

Le solde de certaines subventions attribuées interviendra en 2026 (extension pôle culturel Foussa - aménagement du poste police municipale – programme Auzon Tournelle – piste cyclable)



b Résultats attendus- CFU 2025

En synthèse :

1. Pour la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	2025
Dépenses (A)	6 019 409,49
Recettes (G)	6 624 524,93
Résultat de l'exercice (G-A)	+605 115,44
Résultat antérieur reporté (C ou I)	+1 177 081,22
Résultat à affecter ($\Sigma 1$)	+1 782 196,66

2. Pour la section d'investissement

INVESTISSEMENT	2025
Réalisations de l'exercice - Dépenses (B)	2 726 322,68
Réalisations de l'exercice - Recettes (H)	2 898 406,90
Résultat de l'exercice (H-B)	+172 084,22
Résultat antérieur reporté (D ou J)	-521 887,05
Solde d'exécution cumulé ($\Sigma 2$)	-349 802,83
Solde des restes à réaliser dépenses investissement R-D ($\Sigma 3$)	-956 099,69
Solde des restes à réaliser recettes investissement R-D ($\Sigma 4$)	+350 000,00
Besoin de financement ($\Sigma 2 + \Sigma 3 - \Sigma 4$)	955 902,52

La proposition sera faite de basculer l'excédent de fonctionnement, lors du vote de l'affectation du résultat :

- En réserve R1068 en investissement pour couvrir le besoin en financement
- En report d'excédent de fonctionnement au R002 pour le delta.

c Budget principal – orientations 2026

i Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT									
Ch	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	Ch	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026
D002	Déficit reporté	-		-	R002	Excédent reporté	1 177 081		829 001
DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES				
011	Charges générales	1 547 288	1 347 383	1 577 149	013	Atténuations de charges	50 000	139 362	50 000
012	Charges de personnel	3 106 184	2 812 049	3 345 908	70	Produits, services, ventes	119 700	146 163	120 000
014	Atténuations de produits	159 000	157 905	260 000	73	Impôts et taxes	216 832	216 988	187 065
65	Autres charges de gestion	797 420	704 464	737 157	731	Fiscalité locale	4 499 947	4 636 935	4 631 248
66	Charges financières	110 096	110 026	93 993	74	Dotations	879 224	746 086	843 094
67	Charges exceptionnelles	5 000	-	5 000	75	Produits de gestion	98 622	306 844	105 000
68	Provisions	20 786	3 561	11 400	77	Produits des cessions d'immo	-	340 330	-
					78	Reprises sur amortissements		12 721	-
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 745 774	5 135 387	6 030 607		TOTAL RECETTES REELLES	5 864 325	6 545 429	5 936 407
DEPENSES ORDRE					RECETTES ORDRE				
023	Virement à la section d'investissement	830 134	-	292 329	042	Opérations d'ordre (c/777)	6 878	79 126	518
042	Opérations d'ordre Amts (c/681)	472 376	884 022	442 991					
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 302 510	884 022	735 320		TOTAL RECETTES D'ORDRE	6 878	79 126	518
	TOTAL GENERAL	7 048 284	6 019 409	6 765 927		TOTAL GENERAL	7 048 284	6 624 555	6 765 927

Un projet pour le budget principal dont on peut noter la baisse de 4% en comparaison du BP 2025. Cette baisse est essentiellement liée à la réduction du virement à la section d'investissement (-29,6%), le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement étant, quant à lui, augmenté de 5% pour une hausse des recettes réelles de fonctionnement de +1,2%.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 comprennent :

- Pour le chapitre 011 : charges à caractère général :

- La revue des coûts énergétiques et notamment la hausse du coût du carburant à la pompe (+17% vs BP 2025),
- La hausse des frais de maintenance lié à la vidéoprotection, aux logiciels métiers (+23% vs BP 2025) à la location d'une balayeuse (52K€) et à l'inflation des tarifs des assurances (+15% vs BP 2025),
- La revue augmentée des prestations de services pour couvrir l'entretien de la totalité des bâtiments communaux (+13K€ vs BP 2025),
- Le versement de la taxe d'aménager à la CoVe pour la Z.A du Piol (84,9K€),
- Le reversement de l'aide financières allouées par l'État pour l'accueil des jeunes enfants dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) (24K€)
- La revue des autres postes de dépenses du chapitre sur la base des dépenses réelles de 2025 en vue de limiter l'impact de la hausse du chapitre à 1,9% malgré l'augmentation forte de certains postes.

- Pour le chapitre 012 : charges de personnel

Pour 2026, l'augmentation des dépenses de fonctionnement provient particulièrement de l'augmentation des charges de personnel (+7,7%) en raison de :

- La revalorisation salariale réglementaire,
- L'évolution des charges sociales et avantages du personnel,
- La prise en compte des contrats saisonniers pour le renfort d'agents pour les services techniques (3 agents pour juillet/août),
- La prise en compte des heures supplémentaires des agents pour la tenue des élections municipales, en mars, et le paiement des heures d'astreinte (20K€).

- Pour le chapitre 014 : atténuation de charges

- Le prélèvement au titre de la loi SRU est augmenté de 100K€ passant ainsi de 150Ke à 250K€ en comparaison du BP 2025.

- Pour le chapitre 65 : autres charges de gestion :

- Le maintien de l'enveloppe de subventions aux associations (365K€)

Les recettes prévisionnelles pour 2026 comprennent :

- Pour le chapitre 70 : produits des services :
 - Le maintien de l'enveloppe budgétaire du BP 2025 (120K€) pour les concessions cimetière, occupation du domaine public, redevances culturelles (médiathèque et Boiserie) et périscolaires.
- Pour le chapitre 73 : impôts et taxes (hors 731)
 - La baisse du montant prévisionnel pour le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercom., selon les la LFI 2026 et estimé à 8 013€ soit une baisse de 8%
 - La baisse du montant de la péréquation intercommunale, versée par la CoVe, selon les informations transmises par cette dernière, à savoir 95 077,86€ vs 116 832,86€ en 2025
- Pour le chapitre 731 : fiscalité locale
 - La hausse de la fiscalité, selon l'état fiscal 1259 fourni début avril, par la revalorisation des bases fiscales (+3% vs BP 2025)
- Pour le chapitre 74 : dotations
 - La baisse de 3% (296Ke vs 307K€) de la DGF et de 4% (843K€ vs 879K€) pour la totalité du chapitre liée, notamment, à la fin de la recette pour les contrats aidés en 2026.
- Pour le chapitre 75 : produits de gestion
 - Le report du montant prévisionnel inscrit au BP 2024 pour les loyers perçus auquel s'ajoute des crédits prévisionnels de remboursement des assurances pour divers sinistres.

ii Section d'investissement

INVESTISSEMENT									
Ch	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026	Ch	Libellé	2025 (BP+DM)	CA 2025	BP 2026
D001	Déficit reporté	521 887	521 887	349 803	R001	Excédent reporté			
DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES				
16	Emprunts	390 800	390 722	374 500					
20	Immobilisations incorporelles	221 674	172 093	323 810	10	Dotations	1 385 185	1 489 397	1 313 195
204	Subventions d'équipement	150 000	137 000	162 000	13	Subventions	1 211 302	592 785	910 880
21	Immobilisations corporelles	2 365 491	1 744 445	1 240 534	16	Emprunts/Cautions	383 800	1 656	-
23	Travaux en cours	965 367	877 490	508 231	024	Produits des cessions d'immobilisations	340 300	-	-
26	Participations et créances	1 000	1 000	-					
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 094 333	3 322 750	2 609 075		TOTAL RECETTES REELLES	3 320 587	2 083 838	2 224 075
DEPENSES ORDRE					RECETTES ORDRE				
040	Opérations d'ordre (C/139xx)	6 878	79 126	518	021	Virement de la section de Ft	830 134		292 329
041	Opérations patrimoniales	346 000	280 547	152 728	040	Opérations d'ordre (C/28xx)	472 376	884 022	442 991
					041	Opérations patrimoniales	346 000	280 547	152 728
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	352 878	359 673	153 246		TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 648 510	1 164 569	888 048
TOTAL GENERAL		4 969 098	4 204 309	3 112 124	TOTAL GENERAL		4 969 098	3 248 407	3 112 124

Le projet budgétaire en investissement pour 2026 présente une baisse de 35% en comparaison du BP 2025. La baisse significative du budget d'investissement se justifie par la première année de la nouvelle mandature, dont la stratégie est d'assurer la continuité des projets engagés et les besoins des services, en vue d'écrire la programmation pluriannuelle des projets d'investissements, à compter de 2027.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2026 comprennent :

- Pour le chapitre 20 : immobilisations incorporelles :
 - Le montant des études, AMO pour des projets en cours (RAR), à savoir : piste cyclable, aménagements des services techniques, photovoltaïque boulodrome, requalification des rue Auzon et Tournelle, déploiement de la GEC/GED, ilot des Arcades. Ont été aussi inscrits, en tant que nouvelle opération, les études préalables et l'AMO pour la rénovation thermique et la renaturation des sols du groupe scolaire la Condamine.

- Pour le chapitre 204 : subventions aux personnes de droit privé :
 - 150K€ au titre de la subvention d'investissement pour l'aménagement du site de La Ferraille avec GDH (Grand Delta Habitat), 12K€ au titre des subventions « façades » accordées aux propriétaires.
- Pour le chapitre 21 : immobilisations corporelles :
 - Les besoins en investissements pour le bon fonctionnement des services, comme le renouvellement du parc informatique(21K€), la mise à jour du logiciel de contrôle des badges d'accès aux bâtiments communaux (15K€), du matériel et mobilier de bureau, l'acquisition de matériels pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts, le renouvellement du fond documentaire de la médiathèque (12K€), le renouvellement et l'acquisition de nouvelles chaises et tables pour la Boiserie et pour les festivités mazanaises(32K€), enveloppes d'investissements de l'école élémentaire et maternelle, la finalisation de l'achat d'un polybenne pour les services techniques(59K€), le renouvellement d'une partie des isoairs pour les élections ;
 - 130K€ sont prévus au titre de la réserve foncière, dans la perspective d'acquisition de biens (ilot Arcades, ...),
 - 50K€ pour la mise aux normes de sécurité du Cossec,
 - 90K€ ont été budgétés pour sécuriser des biens qui pourraient représenter un danger et mise en péril dans le centre historique,
 - 540K€ pour les travaux de voirie,
 - 27K€ pour la culture et le portail du groupe scolaire la Condamine,
 - 213K€ de restes à réaliser, comme par exemple l'abribus, proposition du Conseil municipal des enfants, la finalisation de l'installation de la vidéoprotection etc.
- Pour le chapitre 23 : constructions en cours :
 - Les RAR et avenants/compléments obligatoires pour les projets en cours de mise en œuvre, à savoir : les travaux des rues Auzon / Tournelle et les travaux d'aménagements des services techniques

Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2026 comprennent :

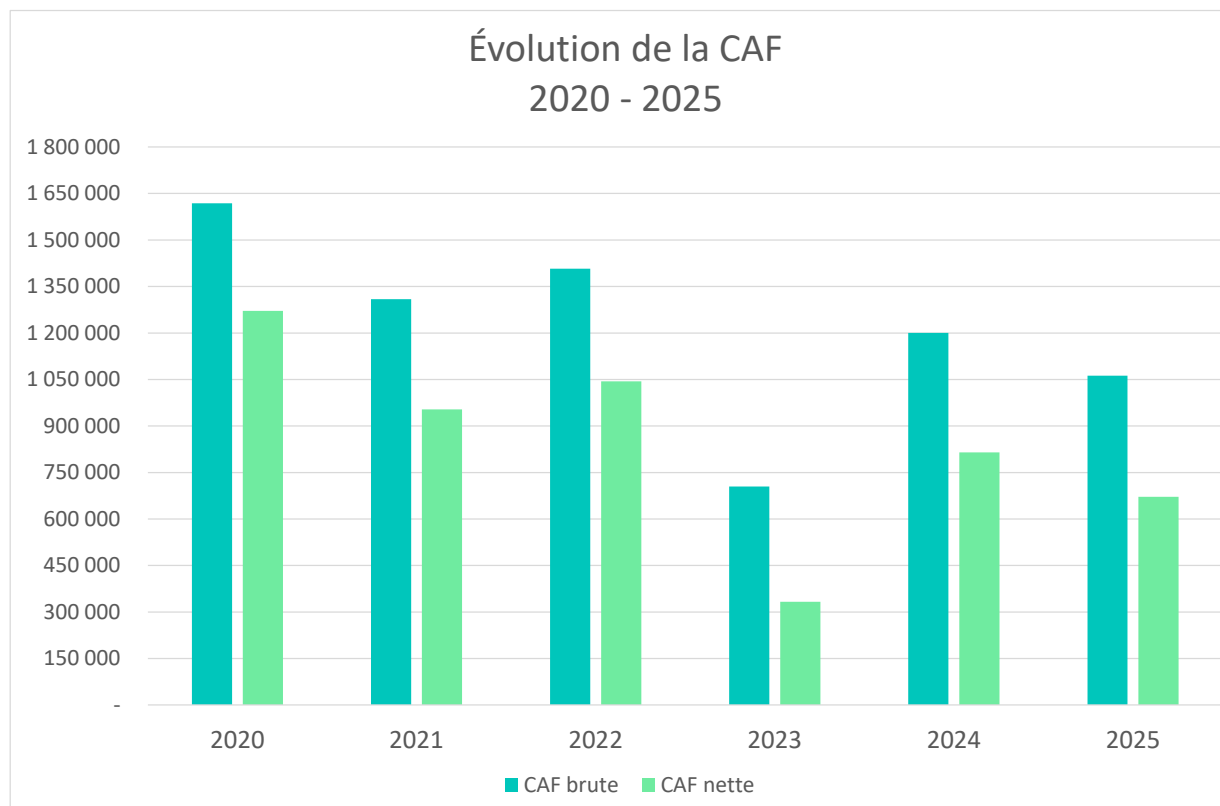
- Pour le chapitre 10 : Dotations :
 - 953K€ d'excédents capitalisés du CA 2025
 - 320K€ de FCTVA

- 40K€ de crédits au titre de la taxe d'aménager
- Pour le chapitre 13 : subventions d'investissement :
 - 350K€ de RAR pour les subventions d'investissements Foussa et PM
 - Les subventions à recevoir pour la piste cyclable, les études et travaux Auzon/Tournelle et ilot Roch (Fonds vert et Ademe), les fonds de concours solidarité, patrimoine et proximité de la CoVe.

6 Capacité d'autofinancement

L'exercice dégage une épargne nette en diminution.

La CAF brute passe ainsi de 1 200 167,75€ en 2024 à 1 062 175,37€ en 2025 (-11%) et la CAF nette de 814 692,75€ en 2024 à 671 453€ en 2025 (-18%).



7 La dette

a État de l'endettement

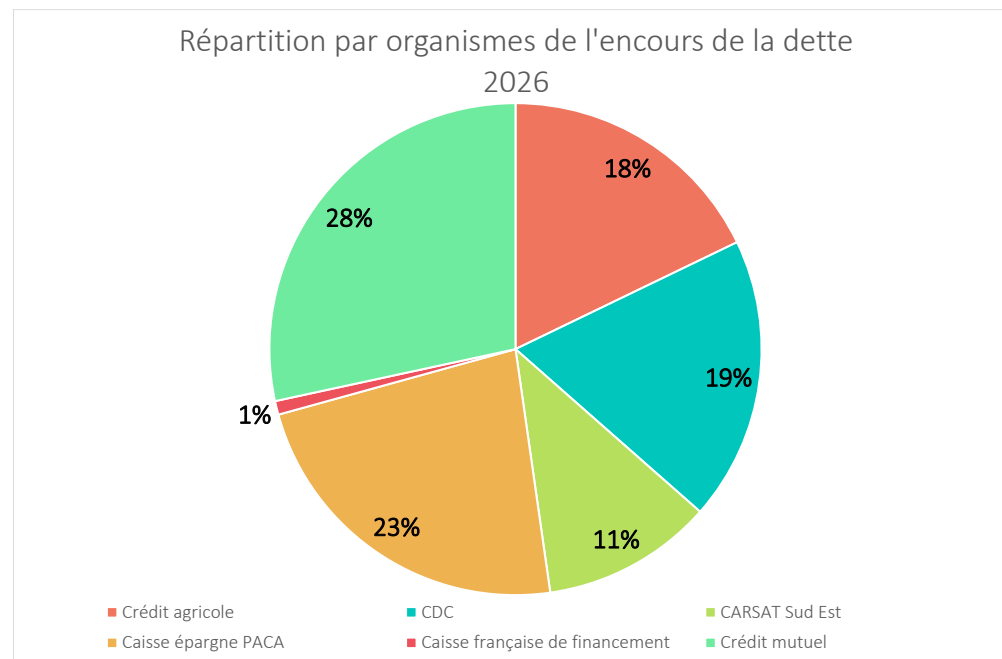
Au 1 janvier 2026, le capital restant dû de la commune est de 3 288 907,17€ pour le budget ville et 800 000,00 pour le budget annexe Lotissement Les Terrasses, soit un montant total de 4 088 907,17€.

Ceci porte la valeur de la dette par habitant à 635,71€ contre 696,46€ en 2024 et 635,67€ en 2023. Selon la Banque des territoires, la dette médiane par habitant était d'environ 519 € en 2023 pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

La dette communale (budget principal et budget annexe) est constituée de 12 lignes d'emprunt, toutes classées en A1 (classification risque à faible impact). Le taux de remboursement au regard des prêts en cours se répartit ainsi :

- ✓ 90 % d'emprunt à taux fixe,
- ✓ 10 % d'emprunt à taux variable,
- ✓ Dont un emprunt à taux 0 et un emprunt en remboursement du capital in fine (budget annexe)

Objet du prêt	Banque	Dettes en capital au 1er janvier 2026
Acquisition Latard	Crédit agricole	104 498,22
Groupe scolaire la Condamine	Crédit agricole	625 039,55
Acquisition	CDC	714 285,70
Réhabilitation logements Place du 14 juillet et La Poste	CDC	48 394,12
La Boiserie - construction	Caisse française de finar	28 462,85
La Boiserie - VRD	Caisse française de finar	8 388,89
La Boiserie - construction	CARSAT Sud Est	459 906,65
Éclairage public - 2008	Caisse épargne PACA	82 248,70
Éclairage public - 2009	Caisse épargne PACA	88 107,93
La Boiserie - construction	Caisse épargne PACA	768 721,63
Extension Foussa	Crédit mutuel	360 852,93
Sous total budget principal		3 288 907,17
Lotissement Les Terrasses	Crédit mutuel	800 000,00
Sous total budget annexe		800 000,00
Total		4 088 907,17



b La charge de la dette

Le ratio de désendettement est un indicateur de solvabilité qui détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette (4 088 907,17€) par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (1 062 175 € au CA 2025). Ce ratio évolue en fonction du volume de dette et en fonction de l'évolution de l'épargne brute.

En 2025, il n'y a pas été contracté de nouvel emprunt au budget principal et au budget annexe « Lotissement Les Terrasses ».

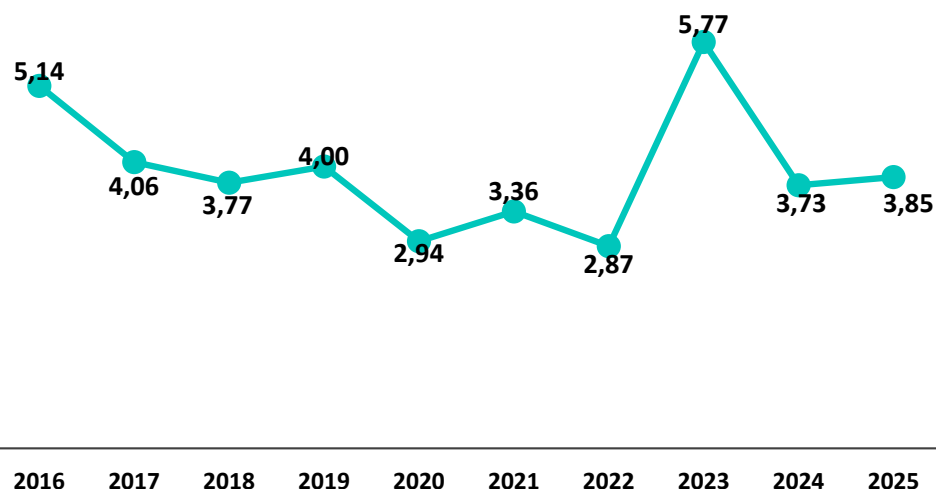
Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, il faudrait à la commune 3,85 ans pour rembourser la dette en cours, contre 3,73 en 2024 et 5,77 en 2023.

Pour mémoire, le seuil critique, révélateur de tensions futures, est autour de 10 pour les communes.

En 2026, trois emprunts arriveront à échéance, « La Boiserie construction » et « Boiserie VRD » pour le budget principal et l'emprunt du budget annexe « Lotissement les Terrasses. Ceci porte le montant des annuités de remboursement de capital à 374 712,49€ en 2026 pour le budget principal et à 800 000€ pour le budget annexe.

L'exercice de prévisionnel budgétaire et les orientations souhaitées permettent de ne pas écrire, ni de contracter d'emprunt pour 2026.

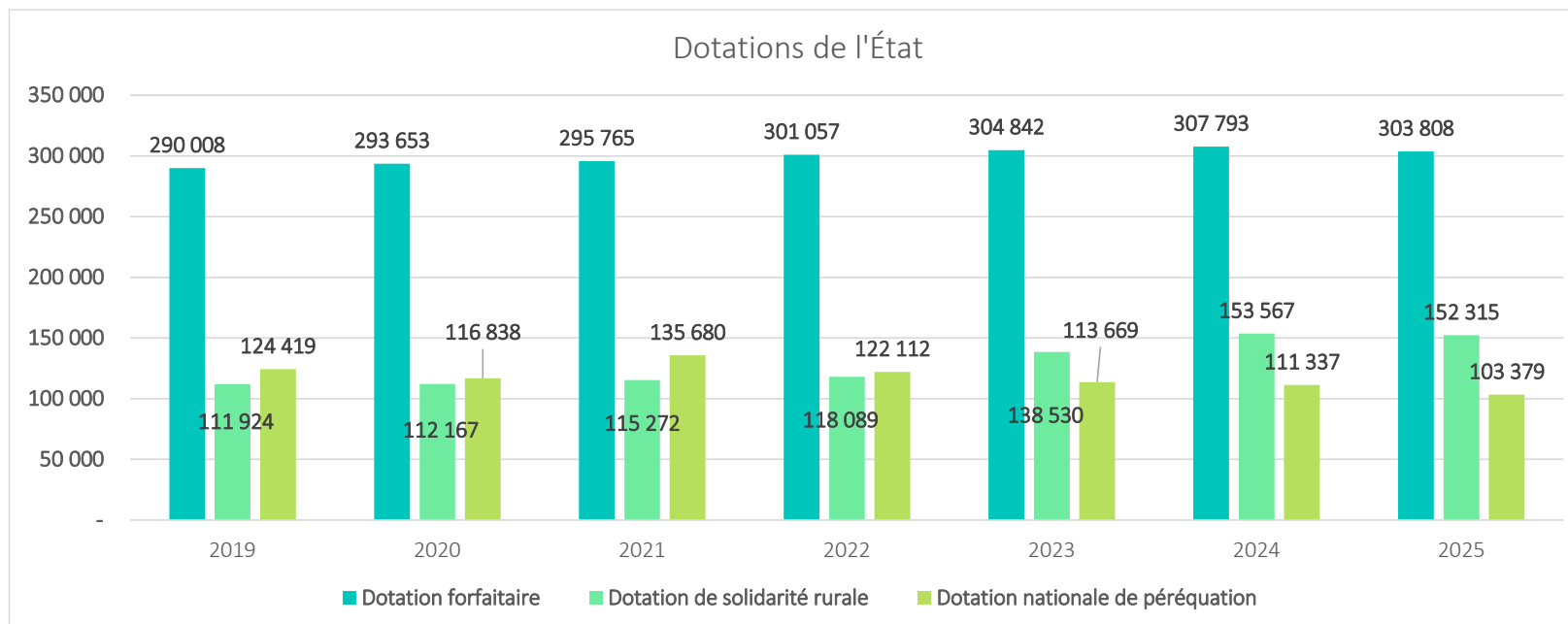
Capacité de désendettement (en années)



8 LES DOTATIONS D'ÉTAT

La LFI 2026 annonce le gel de la DGF et la réduction de 3% des dotations aux communes. Entre 2024 et 2025, les dotations ont baissé de 2,3 % en totalité.

Les informations pour l'exercice 2026 ont été communiquées et sont inscrites au budget. La baisse annoncée de 3% est bien appliquée pour les dotations de 2026.



9 LA FISCALITÉ

Les taux étant maintenus pour 2026, la hausse de la fiscalité vient uniquement de la hausse des bases. Cette hausse à pour impact une augmentation de la recette liée à la fiscalité locale de 2,9%.

Pour mémoire, les taux pour la commune de Mazan sont les suivants : TFB : 37,81 ; TFNB : 55,65 ; THRS : 14,11.

10 LES RESSOURCES HUMAINES

La commune de Mazan compte un effectif d'agents en ETP de 67,27 au 31 décembre 2025.

Il est ainsi réparti :

Catégories	Titulaires	Non titulaires	Total
Catégorie A	-	4,00	4,00
Catégorie B	6,00	2,00	8,00
Catégorie C	37,96	17,31	55,27
Total	43,96	23,31	67,27

La masse salariale totale pour l'année 2025 est de 2 812 049, 36€ (chapitre 12) et se réparti entre les agents titulaires et non titulaires de la façon suivante :

	Titulaires	Non titulaires
Rémunérations	1 280 356,71 €	537 844,18 €
Charges sociales	699 856,97 €	293 991,50 €
Total	1 980 213,68 €	831 835,68 €

Merci pour votre attention